



MUPRAS
Mutuel de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DEMANDE D'ACCORD PREALABLE

Code Procédure : PR4FR01

Version : 2.0

Date : 24/05/2022

N°D-126804

Le 26.11.2022

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Matricule : 10348

E-mail :

Phones : 06 62 22 24 98

Nom et Prénom de l'adhérent :

ICAYI H. H. CHAM

Nom et Prénom du bénéficiaire :

ICAYI H. H. CHAM

A REMPLIR PAR LE PRATICIEN

Je soussigné : DR BOUSSERGHINE YOUSSEF

Estime que l'état de santé de Mle, Mme, M. Kaabi Michael

Nécessite

Un acte coté à la nomenclature ()

Bilan Biologique Hormonal + fonctionnel
+ spérométrie

Une hospitalisation de ()

A (l'établissement)

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Renseignements sur la nature de l'affection et de l'acte thérapeutique (à l'attention du médecin conseil de la MUPRAS) :

Bilan Biologique pour infertilité secondaire
oligo-spermie sévère <1 million/ml. Tolérance OK

Dr BOUSSERGHINE YOUSSEF
Chirurgien Urologue
97B. Avenue Hassan Seighir, 4ème étage
N° 128 - CASABLANCA
Tél: 0522 44 50 44 - Tél. Urgences : 0662 87 38 71
PAT: 32129012
INP: 091164083

Cachet, date et signature du praticien

A REMPLIR PAR LE MEDECIN CONSEIL DE LA MUPRAS

Décision :

N.B. cette demande d'accord préalable doit être adressée, mailée ou faxée à la MUPRAS le premier jour ouvrable. Dans le cas contraire, la MUPRAS se réserve le droit de la rejeter.

